

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
SIÉGEANT EN FORMATION RESTREINTE
Séance du 22 avril 2025
DÉLIBÉRATION n°2025-10

Le conseil académique s'est réuni le mardi 22 avril 2025 en formation restreinte, sur convocation du Président du conseil académique, adressée le lundi 7 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

Création du comité de sélection section 5 en vue des concours de recrutement de professeurs et professeurs des universités à la rentrée 2025

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Exposé de la décision :

Conformément au décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs (articles 9 à 9-3), le conseil académique siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels assimilés doit créer des comités de sélection qui sont institués en vue des concours de recrutement des professeurs et maîtres de conférences, de la nomination de fonctionnaires d'autres corps en position de détachement dans ces corps et des mutations prévues aux articles 33 et 51. Pour les concours de recrutement des professeurs des universités, le conseil académique siège en formation restreinte aux professeurs des universités et personnels assimilés.

La présente décision vise à arrêter la structure du comité de sélection section 5 institué pour les postes de professeurs et professeurs des universités à pourvoir à la rentrée 2025.

Proposition de décision soumise au conseil académique :

- Approbation de la structure du comité de sélection section 5 institué pour les postes de professeurs et professeurs des universités à pourvoir à la rentrée 2025

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente décision, comme suit :

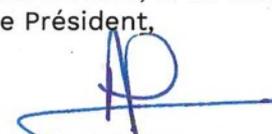
Nombre de membres constituant le conseil :	21	Décompte des voix	
Quorum :	11	Abstentions :	0
Membres présents :	13	Votants :	17
Membres représentés :	4	Blancs ou nuls :	0
Total des membres présents et représentés :	17	Votes exprimés :	17
		Majorité requise :	9
		Pour :	17
		Contre :	0

Pièces jointes :

Structures du comité de sélection section 5 institué pour les postes de professeurs et professeurs des universités à pourvoir à la rentrée 2025

Fait à Tours, le 25 avril 2025

Le Président,



Daniel ALQUIER